

# Élaboration de la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau

*Compte rendu des premiers ateliers d'écriture  
22 et 23 mars 2018 à Pierrefeu du Var*

*Atelier « qualité », 22 mars matin  
Atelier « milieux aquatiques », 22 mars après-midi  
Atelier « inondation », 23 mars après-midi*

Ce compte rendu restitue l'ensemble du travail réalisé par les acteurs lors des premiers ateliers d'écriture du SAGE. Ces ateliers thématiques sont organisés dans le cadre de la rédaction des produits du SAGE (PAGD, règlement et atlas cartographique). A l'issue de ces premiers ateliers d'écriture, une mise en forme du contenu des dispositions et des règles du règlement sera réalisée, diffusée, puis approfondie lors d'une seconde session d'ateliers d'écriture.

## **PERSONNES PRESENTES LE 22 MARS MATIN (VOLET QUALITE)**

- Magali Roux, Métropole TPM, Contrat de Baie des Iles d'Or
- Guirec Queffeuilou, Métropole TPM, Contrat de Baie des Iles d'Or
- Olivia Magnoux, CC Cœur du Var
- Delphine Aparicio, CA Sud Sainte Baume
- Laura Delpiano, Commune de Carnoules
- Nelly Lapree, Commune de Collobrières
- Isabelle Monfort, Commune d'Hyères
- Gérard Puverel, Commune de la Farlède, CC Vallée du Gapeau
- Patrick Martinelli, Président de la CLE
- Paul Pellegrino, Commune de Puget-Ville
- Michel Rostin Magnin, Commune de Solliès toucas
- Isabelle Reynard, Département du Var
- Stéphane Penverne, Parc National de Port Cros
- Fatiha El Mesaoudi, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Dominique Maumont, DDTM
- Lionel Duperray, DDTM
- Camille Rogeaux, DREAL PACA
- Emilie Buron, Chambre d'Agriculture du Var
- Franck Chauvet, Fédération hydraulique du Var
- Josette Fays, Association VIE
- Philippe Roche, AIA Cuers Pierrefeu
- Isabelle Néreau, Véolia eau

## **PERSONNES PRESENTES LE 22 MARS APRES-MIDI (VOLET MILIEUX AQUATIQUES)**

- Guirec Queffeuilou, Métropole TPM, Contrat de Baie des Iles d'Or
- Frédérique Gimond Lanteri, Métropole TPM, Salins d'Hyères



- Michel Barriau, SCOT PM
- Olivia Magnoux, CC Cœur du Var
- Laura Delpiano, Commune de Carnoules
- Michel Armandi, Commune de Collobrières
- Nelly Lapree, Commune de Collobrières
- Isabelle Monfort, Commune d'Hyères
- Gérard Puverel, Commune de la Farlède, CC Vallée du Gapeau
- Patrick Martinelli, Président de la CLE
- Michel Rostin Magnin, Commune de Solliès toucas
- Anne Thevenot, Département du Var
- Stéphane Penverne, Parc National de Port Cros
- Fatiha El Mesaoudi, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Lionel Duperray, DDTM
- Flore Déprez, DREAL
- Emilie Buron, Chambre d'agriculture du var
- Franck Chauvet, Fédération hydraulique du Var
- Olivier Bonnefous, FDPPMA 83
- Josette Fays, Association VIE
- Philippe Roche, AIA Cuers Pierrefeu

## **PERSONNES PRESENTES LE 23 MARS APRES-MIDI (VOLET INONDATIONS)**

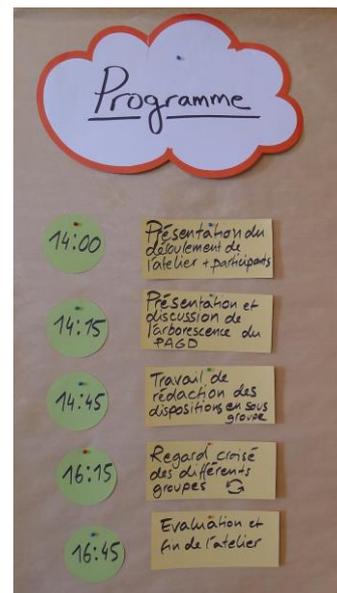
- Georges Olivari, Conseil scientifique du CBIO
- Frédérique Gimond Lanteri, Métropole TPM, Salins d'Hyères
- Michel Barriau, SCOT PM
- Olivia Magnoux, CC Cœur du Var
- Roger Anot, Commune de Belgentier
- Claude Ariello, Commune de Carnoules
- Michel Armandi, Commune de Collobrières
- Nelly Lapree, Commune de Collobrières
- Isabelle Monfort, Commune d'Hyères
- Corinne Loiseau, Commune d'Hyères
- Gérard Puverel, Commune de la Farlède, CC Vallée du Gapeau
- Patrick Martinelli, Président de la CLE
- Joseph Fabris, Commune de Signes
- Philippe Laureri, Commune de Solliès Pont
- Alain Badour, Commune de Solliès Ville
- Nina Panier, SDIS83
- Stéphane Penverne, Parc National de Port Cros
- Cécile Vacquier, AUDAT
- Lionel Duperray, DDTM
- Eric Bossu, AFB
- Anne Brillant-Barthélémy, BAN Hyères
- Philippe Roche, AIA Cuers Pierrefeu
- Rudy Nicolau, Syndicat de l'Eygoutier
- M. Mailhan, CCI du Var
- Franck Chauvet, Fédération hydraulique du Var
- Stéphanie Vinçon, Chambre d'agriculture du Var
- Colette Richard, CIL des quartiers Est d'Hyères



- Mélanie Klobb, CIL de la vallée de la Sauvebonne
- Josette Fays, Association VIE
- Bernard Pothonier, CIL de la vallée des Borrels
- Daniel Mouton, Association de défense de l'environnement, du cadre de vie des quartiers sud de Pierrefeu-du-var
- Frédéric Georges Roux, représenté, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var

## PROGRAMME (POUR LES 3 ATELIERS)

1. Présentation du déroulement de l'atelier et des participants
2. Présentation et validation de l'arborescence proposée
3. Travail en deux sous-groupes afin d'approfondir les dispositions, règles et mesures selon le format :
  - Contenu de la mesure (précisions)
  - Périmètre
  - Maîtrise d'Ouvrage
  - Moyens financiers
  - Calendrier de mise en œuvre
4. Regard croisé des différents groupes sur les propositions des autres groupes :
5. Evaluation de l'atelier



## OBJECTIFS DES ATELIERS D'ECRITURE

Les objectifs des premiers ateliers d'écriture étaient de :

- Présenter et valider l'arborescence proposée
- Travailler sur le contenu technique des mesures (sur lesquelles il est important de réfléchir collectivement)
  - Apporter des précisions sur les objectifs de ces mesures
  - Récolter les attentes spécifiques liées à ces mesures et les points de vigilance, le cas échéant
  - Obtenir des éléments de mise en œuvre

## DEROULEMENT DE LA REUNION ET CONTENU DES DISCUSSIONS

### Méthodologie de travail

Pour chaque volet du SAGE, les différents objectifs définis dans la stratégie se traduisent par une quinzaine de dispositions intégrant chacune entre une et cinq mesures, soit en moyenne une quarantaine de propositions devant être précisées et enrichies pour permettre la rédaction du SAGE. A cela vient s'ajouter une dizaine de règles qu'il convient également de préciser.

Afin de traiter un maximum de mesures et règles dans le temps imparti, et profiter au mieux de la présence des acteurs présents, il a été décidé de travailler en deux sous-groupes, chacun travaillant des problématiques différentes. Sur chaque mesure, les participants ont pu apporter collectivement des précisions sur : (i) le constat justifiant cette mesure, (ii) le contenu de la mesure (sur quoi porte-t-elle concrètement) et (iii) des éléments de mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage, périmètre, etc.). Chaque sous-groupe a été animé par binôme composé d'un animateur (en charge de la formalisation des idées) et d'un expert (apport technique).

Pour certaines mesures, notamment celles impliquant une coordination entre acteurs, le travail a été réalisé en plénière avec tous les participants.



La mise en commun en plénière (restitution des travaux des sous-groupes), n'a pas pu avoir lieu par manque de temps. Néanmoins tous les participants sont invités à faire remonter au Syndicat leurs commentaires sur le travail réalisé en se référant au présent compte rendu.





## Tableau de synthèse des résultats du volet qualité

L'ensemble des apports des participants est repris dans le tableau ci-dessous en rouge.

| N°   | Disposition                              | Mesure ou règle   | Précisions sur ce que l'on attend de la mesure, là où le SAGE peut apporter une plus-value, etc.             | MO                           | Périmètre                                    | Autre commentaire   |
|--|--|---|--|------------------------------|--|---|
| 2.1  | Améliorer l'assainissement collectif     | 1°) Réaliser / Mettre à jour les diagnostics de réseaux d'assainissement et de schémas directeurs d'assainissement  | Identifier les secteurs "orphelins" --> inciter/"demander" une mise à jour aux communes/interco sous 3-4 ans | Syndicat et Contrat de Baie  | Bassin versant --> être vigilant sur la CCVG | Degré d'avancement divers sur les différents secteurs --> prioriser les besoins des schémas directeurs d'assainissement |
|  |  |   | Accompagnement "léger" mise en œuvre d'un groupe de travail animé par le syndicat                            |                              |  |   |
|  |  |   | Syndicat : rôle de fédérateur des gestionnaires  |                              |  |   |
|  |  | 2°) Favoriser le développement des réseaux séparatifs (Assainissement/Pluvial) dans le cadre du renouvellement ou de l'amélioration des réseaux d'assainissement collectifs existants. Ces réseaux séparatifs sont nécessaires pour des réseaux neufs   | Conseiller/inciter la CCVG à reprendre la compétence intégrale sur l'assainissement                          | Syndicat                     |  | Constat : centres urbains anciens particulièrement concernés  |
|  |  |   | Inciter les communes ayant des schémas directeurs "anciens" à les réviser                                    |                              |  |   |
|  |  | 3°) [*Harmoniser, veiller, maintenir, maîtriser, optimiser] la qualité des rejets en sortie de stations d'épuration : a) Etudier et mettre en œuvre les actions de réduction des pollutions des STEP ; b) Traitement tertiaire, dispersion des rejets, zone tampon en sortie de STEP ; c) <b>favoriser la réutilisation des eaux usées traitées</b> | Etudier/suivre l'impact des rejets sur les milieux   | Syndicat                     | Bassin versant                               |   |
|  |  |   | Inciter les gestionnaires pour qu'ils fassent remonter l'information   | Syndicat                     |  |   |
| Etudier les potentialités de réutilisation des eaux usées.   | Syndicat ?                               |   |  |                              |  |   |
| 4°) Accompagner (poursuivre l'accompagnement) des gestionnaires de stations d'épuration impactantes pour : a) Pour les sensibiliser* <b>[Attention à ne pas infantiliser les opérateurs]</b> aux obligations (à la nécessité) de mise aux normes de leurs installations d'assainissement, et aux réglementations en vigueur en matière de rejets et de pratiques d'épandage des boues résiduaires ; b) Pour les conseiller dans la gestion de leurs équipements afin d'optimiser le fonctionnement des stations et limiter leur impact sur les milieux récepteurs (notamment à l'étiage) |  |   |  |                              |  |   |
|  | <b>Règle à définir ?</b>                 | Objectif de réduction des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement  |  | Par système d'assainissement |  |   |
|  |  | Harmonisation des objectifs des rejets d'eau usée en période de pluie   |  |                              |  |   |
| 2.2  | Améliorer l'assainissement non collectif | 1°) Sensibiliser les particuliers pour la mise aux normes de leurs installations d'assainissement   | Aider les collectivités pour sensibiliser les particuliers   | Syndicat et Contrat de Baie  |  |   |
|  |  | 2°) Appuyer les SPANC et mettre en œuvre une coopération inter-SPANC  | Groupe de travail des SPANC à l'échelle du BV<br>Faire un bilan de tous les SPANC à l'échelle du BV          |                              |  |   |
| 2.3  | Améliorer la gestion des eaux pluviales  | 1°) <b>Inciter à / accompagner dans</b> l'élaboration et la mise à jour les   | Travail d'animation du syndicat pour inciter les gestionnaires à réaliser un schéma des eaux pluviales       | Syndicat et Contrat de Baie  | Ensemble du bassin                           | Remarques générales : Mettre à disposition des collectivités de   |

|     |  |   |  |   |  |  |
|-----|--|---|--|---|--|--|
|     |  | schémas directeurs des eaux pluviales   | Inciter à intégrer un volet "qualité" dans les schémas   |   |  | l'info pour sensibiliser les riverains sur les ruisseaux "privés"/   |
|     |  | 3°) Etudier les possibilités de traitement des eaux pluviales sur les zones présentant des ruissellements importants  | Etudier la possibilité de traitement des eaux claires parasites en entrée de station ( <i>bypass</i> )   |   | Au cas par cas sur les stations impactées  | Priorité de la question des eaux pluviales par rapport à l'assainissement  |
| 2.4 | Améliorer les pratiques agricoles (hors phyto)                 | 1°) Renforcer la communication/l'information/la sensibilisation auprès des acteurs agricoles...   | Commencer par faire un bilan d'animation déjà en place : Qui fait quoi, sur quel périmètre ? la CA 83 réalise déjà de l'animation sur les captages prioritaires - Cette animation serait à étendre                                   | SAGE / Syndicat; Chambre d'Agriculture sur l'amont du B.V. ; Parc | Animation de la Chambre d'Agriculture sur l'amont du B.V.  | Ne pas oublier des secteurs à l'amont (karstiques)   |
|     |  |   | SAGE : compilation et diffusion de l'information   |   |  |  |
|     |  |   | Harmonisation de l'animation ; SAGE = animateur du réseau d'animateurs locaux  |   |  |  |
|     |  |   | Réflexion : Comment travailler ensemble ?  |   |  |  |
|     |  |   | Bilan annuel de l'animation (transparence sur les conclusions de chacun)   |   |  |  |
|     |  | 2°) Préserver voire renforcer les bandes tampons en bordure des cours d'eau : Rétablir les bandes enherbées le long des cours d'eau ; Travailler sur le développement de la ripisylve   | Faire une étude (ou il suffit de partager l'info) pour établir un constat sur la qualité des bandes tampons en bord de cours d'eau, en ne se limitant pas aux secteurs agricoles - Proposition d'action rétablissement ou maintien ? | SAGE / Syndicat   |  |  |
|     | Sensibiliser les propriétaires                                 |   |  |   |  |  |
|     | Voir le rôle de l'espaces de transition                        |   |  |   |  |  |
| 2.5 | Accompagner les centres équestres                              | 1°) Accompagner les centres équestres : à la mise aux normes de leur installation ; dans la valorisation des fumiers et autres déchets organiques   | Réaliser un état des lieux (fait pour les centres équestres par filière cheval PACA ?) et faire des propositions   | Filière Cheval PACA et SAGE / Syndicat                            | Tout le bassin   | Elargir la disposition à l'élevage au sens large (pas uniquement les centres équestres)  |
|     |  |   | Sensibilisation aux bonnes pratiques -- > valorisation des déchets organiques, impacts des rejets en rivière   |   |  |  |
|     |  |   | Développement de filière de valorisation (fumier et urine), notamment en compostage avec les déchets verts   |   |  |  |
|     |  | 2°) Mieux encadrer le développement des centres équestres : inciter les communes à encadrer le développement des centres équestres (PLU)  | Rappel réglementaire ; plus d'obligations dans les cahiers des charges pour les nouveaux centres équestres   |   | Encadrement dans les PLU : en zone vulnérable ? Dans les périmètres de protection des captages ? | Suivi et encadrement sur l'aval en zone nitrates mais pas sur l'amont  |
| 2.6 | Favoriser la réduction de l'usage des produits phytosanitaires | 1°) Poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles par : a) Un accompagnement / une incitation des exploitants agricoles à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires ; b) Le développement des aires de lavage et la formation des agriculteurs à leur bonne utilisation | Sensibilisation des acteurs non-agricoles  | CA / Syndicat ?   | Lien avec 2.4 1°   | Remarque générale : Ne pas être "donneur de leçons" Pas mal de bio ou d'agriculture raisonnée sur le bas Gapeau                                    |
|     |  |   | Ajouter : Bornes de remplissage - Constat sur les besoins en aires collectives dans le cadre du Contrat de baie des îles d'Or  |   |  |  |
|     |  | 2°) Encourager les collectivités à réduire l'usage des produits phytosanitaires   | Accompagnement "zéro phyto" à développer   |   |  | Frein aux aires de lavages collectives   |
|     |  |   |  |   |  | Attention ! "Zéro phyto" c'est négatif ; difficile à atteindre (ex : traitement des Palmier) et à faire accepter / Séparer les types de traitement |

|  |   |  |  |                                      |                |   |   |
|--|---|--|--|--------------------------------------|----------------|---|---|
|  |   |  | Plan désherbage - Actions du contrat de baie avec la FREDON PACA (formation, plan de désherbage) - Des communes en disposent déjà            |                                      |                | Pour chaque commune, sur tout le bassin versant | L'objectif "0 Phyto" n'apparaît pas   |
|  |   |  | Panneaux pour mettre en valeur les bonnes pratiques des communes   |                                      |                |   |   |
|  |   |  | Conception d'espaces verts publics pour réduire l'usage des phytos.  |                                      |                |   |   |
|  |   | 3°) Encourager les particuliers à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires   | Compiler et diffuser les doc de communication / information existants (exemple : plaquette ARPE)   | SAGE (syndicat)                      | Tout le bassin |   | Attention ! Ne pas culpabiliser   |
|  |   |  | Responsabiliser les utilisateurs --> les risques d'utiliser les produits phyto   |                                      |                |   |   |
|  |   |  | Idée de "prix" du SAGE --> Récompenser, donner l'envie   |                                      |                |   |   |
|  |   |  | Information sur les solutions alternatives (valoriser les comités de quartier) - Organiser les actions dans les grands espaces verts communs |                                      |                |   |   |
| 2.7  | Améliorer la gestion des déchets et des rejets industriels                            | 1°) Récupérer les déchets dangereux des particuliers dans les déchèteries  | <b>Cette mesure n'a pas été traitée</b>  |                                      |                |   |   |
|  |   | 2°) Lutter contre les décharges sauvages sur l'ensemble du territoire  | Voir avec les services de l'Etat ce qu'ils attendent   | Syndicat, CCI, Chambre d'agriculture |                |   |   |
|  |   |  | Travail de sensibilisation auprès d'activités spécifiques  |                                      |                |   |   |
|  |   |  | Rechercher des solutions alternatives  |                                      |                |   |   |
| 3°) Valoriser la démarche PRO' baie (programme de protection des milieux aquatiques visant à limiter les rejets polluants des entreprises) mise en œuvre dans le cadre du contrat de baie (dans objectif 2.3 de la stratégie) - Informer les établissements publics et les entreprises de l'utilisation de techniques de bio-nettoyage | Mettre en place un groupe de travail avec collectivités compétentes en assainissement | Syndicat et Contrat de Baie, Collectivités   |  |                                      |                |   |   |
|  | Dupliquer la démarche sur le bassin   |  |  |                                      |                |   |   |
| 2.8  | Sensibiliser aux bonnes pratiques   | 1°) Sensibiliser les riverains (notamment les plus jeunes) sur l'environnement (ressources en eau, déchets sauvages, etc.) et les bonnes pratiques associées. Cette sensibilisation pourra porter sur : a) la gestion des déchets ; b) Sur l'impact qualitatif des forages [2.11 + 2.12] | Déchets : surtout de l'information, yc au niveau des scolaires   |                                      |                |   |   |
|  |   | 2°) Inciter à l'évacuation des eaux de vidanges des piscines vers les réseaux collectifs d'eau pluviale ou à défaut sur le terrain naturel (après 15 jours sans traitement)  | Sensibilisation à : a) l'impact ; b) le protocole à mettre en place pour limiter l'impact  |                                      |                |   | Constat de la problématique dans le cadre du PPRE<br>Le règlement d'assainissement de TPM interdit le rejet des piscines vers les réseaux d'assainissement, ce qui pose problème en cas de lavage des filtres - il faudrait dissocier la vidange et le lavage des filtres |
| 2.10   | Encadrer les rejets eaux usées et eaux pluviales                                      | 1°) Concernant les stations d'épuration - Rappeler la réglementation pour les mises en conformité des STEP non conformes   | Enlever cette mesure - réalisé par les services de l'Etat  |                                      |                |   |   |
|  |   | 2°) Concernant les rejets eaux pluviales : a) Rappeler la réglementation sur les eaux  | Outils de communication intégrant les différentes dimensions   |                                      |                |   |   |

|      |   |  |   |              |  |   |
|------|---|--|---|--------------|--|---|
|      |   | pluviales aux collectivités et entreprises du territoire <b>et particuliers</b>  | Etat des lieux des plaquettes existantes ; Diffusion  |              |  |   |
|      |   |  | Inciter les collectivités à inclure des mesures de traitement des eaux pluviales dans les doc d'urbanisme et dans les nouveaux projets        |              |  |   |
|      |   | <b>Règle R7</b> Instaurer une règle sur la compensation à l'imperméabilisation   | <b>Existe déjà sur le volet qualité.</b><br>S'applique à tous les nouveaux IOTA et ICPE et renouvellement d'autorisation                      |              |  |   |
| 2.11 | Protéger les captages AEP                             | 1°) Achever la mise en place des périmètres de protection de captages  |   |              |  | A garder, pour information car réglementaire  |
|      |   | 2°) Inciter aux bonnes pratiques sur les PNAC (Portion Nappe Alimentant un Captage) ou AAC (Aires d'Alimentation de Captage) des captages prioritaires     | Accompagnement de la mise en œuvre d'actions (à préciser)   |              |  | En principe plan d'actions sur les périmètres, il faut donc citer la mise en œuvre de ces plans d'actions   |
|      |   | 3°) Inciter aux bonnes pratiques sur les PNAC (Portion Nappe Alimentant un Captage) ou AAC (Aires d'Alimentation de Captage) des captages non prioritaires | Valoriser les données de l'étude captage prioritaire d'Hyères   |              |  | Sur les captages d'Hyères, l'AAC serait le bassin versant du Gapeau, donc superposition entre les AAC/PNAC des captages prioritaires et non prioritaires. Toutefois les informations permettant d'orienter les actions ne seront sans doute pas assez précises sur tout le bassin versant. L'étude sur les captages prioritaires doit être finalisée au premier semestre 2018 |
|      |   | 4°) Sensibiliser les particuliers à l'impact qualitatif des forages  | Recensement et évaluation (Voir comment les forages sont faits (aspect sanitaire)   | SAGE         | Secteurs alimentés par les forages                       | Risque pour les forages collectifs, mais aussi risque pour les usagers des forages individuels (encore des secteurs non raccordés au réseau collectif AEP)  |
|      |   |  | Attention au développement du territoire (urbanisation)   |              | Nappe alluviale (enjeu nappe - rivière)                  |   |
|      |   |  | Sensibilisation   |              |  |   |
| 2.12 | Préserver les zones d'intérêt futur pour l'AEP        | 1°) Renforcer l'animation  | Un bilan annuel - partage d'information (suivis, résultats)   |              | A l'échelle de la zone influencée par le (les) forage(s) |   |
|      |   | <del>2°) Renforcer le cadre réglementaire</del>  | Enlever cette mesure  |              |  |   |
|      |   | 3°) Etudier l'impact qualitatif des forages  | [Partager l'information sur] l'impact qualitatifs des forages [collectifs]  |              | Forages collectifs et individuels                        | Le plus important : impact des forages sur le biseau salé (donc pas uniquement les forages individuels mais aussi les collectifs)   |
| 2.13 | Renforcer les réseaux de suivi de la qualité des eaux | 1°) Mettre en œuvre (renforcer, poursuivre) un suivi qualitatif des masses d'eau notamment sur les secteurs agricoles du bassin du Réal Martin             | Pérenniser les suivis en place (AE et syndicat pour les eaux superficielles) dans un premier temps  | AE, Syndicat |  |   |
|      |   |  | Partage des résultats et valorisation (ex : bilan annuel), suivi eaux superficielles et eaux souterraines (suivis des captages AEP notamment) | SAGE         |  | Pas nécessairement un observatoire de l'eau mais une centralisation et valorisation des   |



|  |  |  |   |  |   |
|--|--|--|---|--|---|
|  |  |  |   |  | données (ex : affichage sur site internet du SAGE)  |
|  |  | 2°) Suivre des néo-polluants et substances dangereuses (notamment les substances pharmaceutiques humaines et vétérinaires) | Faire un diagnostic : suivi à élargir sur d'autre substances (156 de l'OMS, substances médicamenteuses) |  | Si de nouvelles substances sont détectées, quelles actions engagées ?<br>Responsabilité en cas de résultats positifs sur des substances dangereuses |
|  |  | 3°) Suivre la conductivité des alluvions et gérer la nappe selon la conductivité au niveau des terres agricoles            |   |  |   |





## Tableau de synthèse des résultats du volet milieu

| N°  | Disposition  | Mesure ou règle  | Précisions sur ce que l'on attend de la mesure, là où le SAGE peut apporter une plus-value, etc.   | MO   | Périmètre                  | Autre commentaire  |
|---|--|--|--|--|----------------------------|--|
| 3.1   | Intervenir sur les ouvrages impactant la continuité écologique | 1°) Intervenir en priorité sur les quatre seuils identifiés comme prioritaires et situés sur l'aval du Gapeau : a) Dans une logique aval-amont ; b) Pour tenir compte des enjeux liés à l'Anguille | Fixer l'échéancier pour <u>étude et travaux</u> sur 2 ouvrages en aval (seuil de la Clapière et barrage anti-sel) - Réflexion à compléter pour tenir compte des divers usages + prise en compte des apports de l'étude hydromorphologique sur la Clapière - Passe à poissons à réaliser pour le barrage anti-sel | ?  | Gapeau aval                | Pour l'Anguille, étude qui indique des migrations par le Roubaud, le canal Jean Natte  |
|   |  |  | Intégrer le suivi d'efficacité des aménagements réalisés   |  |                            | Sur la Grillonne et la Roquette, les études sont finalisées ; les travaux devraient être réalisés cet été pour la Grillonne ? La Roquette serait franchissable |
|   |  | 2°) Définir une stratégie d'intervention sur les autres ouvrages impactant la continuité écologique (d'autres que les quatre seuils prioritaires)  | Rechercher d'opportunités pour intervenir sur des ouvrages en priorité sur le Réal Martin (avec logique aval-amont) - Trop d'ouvrages complexes à aménager sur le Gapeau amont - Mais aussi Gapeau amont (Truite fario)  | A identifier, en fonction d'opportunité  | Real Martin / Gapeau amont | Divers usages sur certains seuils  |
|   |  |  | Espèces piscicoles : pas uniquement l'anguille mais aussi le barbeau méridional, le Blageon...   |  |                            | L'étude hydromorpho comprend un volet continuité ; ses conclusions alimenteront la réflexion pour définir une future stratégie                                 |
| 3.2   | Valoriser / exploiter les atouts du territoire                 | 1°) Inciter à la création de zones de baignade officielles   | Enlever cette mesure - Informer sur les risques liés aux eaux de baignade (problème qualité)   |  |                            | Attention ! Contrainte liée à la qualité de l'eau  |
|   |  | 2°) Créer un sentier de promenade <b>le long</b> du Gapeau et du Réal Martin   | Etudier la possibilité de créer un sentier   | Syndicat, en partenariat avec le Département, Offices de tourisme, Centres équestres |                            | Attention ! Nécessite l'accord de tous les propriétaires, très nombreux - Pas nécessairement un sentier qui longe le Gapeau, mais qui permet sa mise en valeur |
|   |  |  | Relier les sentiers existants  |  |                            |  |
|   |  |  | Mettre en place une signalétique adaptée (avec repère de crue !)   |  |                            |  |
|   |  | 3°) Développer la pratique de la pêche (ex. parcours <i>no kill</i> )  | Parcours labellisés sur certains secteurs avec panneauage, parcours label "sauvage"  | Fédération de Pêche  |                            |  |
|   |  | 4°) Organiser des expositions ou concours de photos des milieux et des espèces remarquables  | Mettre en place une photothèque partagée   | Club Photo (à la Farlède)  |                            |  |
| Faire appel à ceux qui possèdent des photos anciennes                                   |  |  |  |  |                            |  |
| 5°) Mettre en place de façon régulière une "Fête du Gapeau"                             |  | CIETM/CBIO   | Tout le bassin versant   | Mise en valeur des travaux réalisés (ex : "time lapse" des plus grosses opérations)  |                            |  |
| 3.3   | Fédérer / mobiliser les acteurs du bassin versant              | 1°) Mettre en place de manière régulière des opérations de ramassage des déchets aux bords des cours d'eau   |  |  |                            | Attention ! Présence massive de rats - Problème de responsabilité lors des opérations de nettoyage   |
|   |  | 2°) Favoriser la création d'une association du bassin-versant du Gapeau (*pas de consensus)  | Association de propriétaires librement acceptée ? Var Inondation ? Pour un relais de terrain ?   |  |                            | Pas vraiment d'objectifs identifiés ?  |
|   |  | 3°) Développer des partenariats pédagogiques avec les <b>scolaires</b> , les services  | Mutualisation avec la démarche du contrat de baie "La rade m'a dit"  | TPM, Parc  |                            |  |
| Fédé Pêche reçoit beaucoup d'écoles du Gapeau --> développer un outil spécifique Gapeau | Fédération de Pêche  |  |  |  |                            |  |

|     |  |   |   |   |  |  |
|-----|--|---|---|---|--|--|
|     |  | jeunesse, les industries <b>en lien avec la qualité</b>   | Var Inondation est mobilisée par les écoles sur la thématique inondation / Partenariat avec le Syndicat à développer  | Var Inondation  |  |  |
|     |  | 4°) Développer une mutualisation de moyen avec les démarches existantes   | "Acter" le fait qu'il y a des interfaces  | Commission de communication de la CLE et Contrat de Baie                  |  |  |
|     |  |   | Signer un protocole de travail en commun  |   |  |  |
|     |  |   | Travail "décloisonner" entre les différentes démarches : SAGE, contrat de baie, Natura2000, Charte Parc National, Volet Maritime des SCoT...  |   |  |  |
|     |  |   | Prévoir un temps de partage systématique lors des différentes instances   |   |  |  |
|     |  |   | Mettre les informations en commun (via commission milieux naturels par exemple)   |   |  |  |
|     |  |   | Mutualisation des moyens humains lors des réunions  |   |  |  |
|     |  |   | Schéma qui explique qui fait quoi dans le volet gouvernance du SAGE   |   |  |  |
| 3.4 | Sensibiliser et informer                               | 4°) Faire un guide pour les services urbanisme à distribuer aux nouveaux accédants  | Produire un guide des bonnes pratiques<br>Diffuser l'information (mobilisation de tous les acteurs)<br>Communiquer via les réseaux sociaux  | Syndicat, CA 83 (notamment pour formation gestion de la ripisylve)        |  | Film ou photos pour restituer les gros travaux<br>Idée de passer par les notaires  |
| 3.5 | Préserver/restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau | 1°) Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau : Réaliser des actions de renaturation sur les masses d'eau présentant un paramètre « morphologie » déclassant (ripisylve, méandres, etc.<br>2°) Préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau tel qu'il sera défini dans le cadre de l'étude hydromorphologique<br>3°) Préserver les zones d'expansion des crues | S'appuyer sur les conclusions (validées) de l'étude en cours ; quelques opérations ponctuelles sur des érosions et des atterrissements dans le PPRE<br>Maîtrise foncière<br>Gérer durablement (plan de gestion) - ZEC définies comme Zone Agricole Protégée<br>Compatibilité des documents d'urbanisme<br>Développement / maintien d'usages compatibles avec les ZEC/les EBF (compensation ?)<br>Distinguer 2 types de ZEC dont : zones "naturelles" d'expansion des crues / ZEC "patrimoniales"/"réservoir biologique" | Communes, structures GEMAPI, EPCI, Département, Conservatoire du Littoral | Après la validation de l'étude hydro-morpho (traduction des conclusions de l'étude) - EBF qui sera défini de façon concertée | Ce sont surtout les seuils qui déclassent l'état morphologique<br>TPM travaille sur une stratégie foncière, notamment sur la biodiversité / Etude prévue dans le cadre du PAPI sur la maîtrise foncière<br>Les ZEC sont identifiées (étude 2015) - l'étude en cours va permettre de les prioriser par rapport à leur efficacité - 330 sont efficaces sans aménagement, une trentaine sont à aménager |
|     | R8   | Instaurer une règle pour protéger et restaurer les zones d'expansion des crues  | oui, pour interdire certains ouvrages   |   |  |  |
| 3.6 | Améliorer / restaurer les ripisylves                   | 1°) Poursuivre la gestion des ripisylves : Lutter contre les maladies de la ripisylve, poursuite du PPRE  | Poursuite du PRE actuel jusqu'en 2021 / Projet de programme complémentaire sur certains affluents<br>Intégrer la dimension "trame verte"<br>Sensibilisation aux bonnes pratiques  | Syndicat<br>Syndicat  |  |  |

|  |  |   |   |                                      |  |   |
|--|--|---|---|--------------------------------------|--|---|
|  |  | 2°) Lutter contre les espèces envahissantes :<br>a) Suivie des espèces et actions de lutte ; b) Sensibilisation des riverains et des collectivités sur les espèces exotiques et envahissantes | Mise en œuvre d'actions sur les sites pilotes   |                                      |  |   |
| 3.7  | Connaître, protéger et restaurer les zones humides   | 1°) Améliorer les connaissances sur les zones humides continentales pour définir une gestion appropriée   | Analyser les continuités écologiques  |                                      |  | Ajouter à la disposition 3.7 : et restaurer ?             |
|  |  | 2°) Engager une étude de détermination des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et des Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE)                     | Hiérarchiser les zones humides les plus en danger   | Syndicat                             | Prioriser les zones humides orphelines | Lien avec 1°<br>Budget : <100K €                          |
|  |  |   | Identifier les secteurs prioritaires et identifier quels sont les propriétaires de ces secteurs |                                      |  |   |
|  |  |   | Préciser la cartographie  |                                      |  |   |
|  |  |   | Définir des outils de protection adaptés à chaque situation --> règle du jeu                    |                                      |  |   |
|  |  |   | Prendre en compte les zones d'expansion des crues   |                                      |  |   |
| Identifier les potentiels de restauration des zones humides dégradées  |  |   |   |                                      |  |   |
| 3°) Mettre en œuvre des plans de gestion sur les sites prioritaires ; informer les usagers par panneauautage   | Soutenir et promouvoir les contrats de milieux   |   |   | Articulation avec le contrat de baie |  |   |
|  | Promouvoir les arrêtés de biotope  |   |   |                                      |  |   |
| 4°) Engager des campagnes de prévention autour des zones humides en s'appuyant par exemple sur un panneau spécifique sur quelques zones humides remarquables | Communiquer sur les ZH : site internet syndicat, bulletins municipaux                                    | Syndicat et collectivités, CPIE   |   |                                      |  |   |
|  | Sensibiliser les propriétaires --> porter à connaissance   |   |   |                                      |  |   |
|  | Porter à connaissance des services en charge des DIA quelles sont les zones prioritaires                 |   |   |                                      |  |   |
|  | R9 : Protéger et restaurer les zones humides   |   | S'appuyer sur l'inventaire départementale   |                                      |  |   |
| 3.8  | Préserver les zones à forts enjeu biodiversité <del>(hors ZH)</del>                                      | 2°) Protéger les espaces présentant une richesse biologique <b>notamment</b> durant les périodes de reproduction  |   |                                      |  | Quelles sont ces zones ?                                  |
| 3.9  | Compléter la connaissance des écosystèmes aquatiques des cours d'eau et assurer le suivi des indicateurs | 1°) Suivre l'évolution des populations <b>inféodées au cours d'eau</b> , notamment les espèces migratrices sur le bassin-versant – faire un comptage au niveau du barrage anti-sel            | Suivi de l'hydrobiologie --> couplé avec le volet qualité                                       | MRM, Fédération de pêche, AFB        |  | Attention ! La formulation de la disposition 3.9 a changé |
|  |  | 2°) Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques (étude hydromorphologique en cours)  | Mutualiser les connaissances  | Syndicat                             |  | Attention ! La formulation de la mesure 2° a changé       |



## Tableau de synthèse des résultats du volet inondation

| N°      | Disposition  | Mesure ou règle   | Précisions sur ce que l'on attend de la mesure, là où le SAGE peut apporter une plus-value, etc.  | MO                                  | Périmètre              | Autre commentaire   |
|---------|--|---|---|-------------------------------------|------------------------|---|
| 4.1     | Assurer la cohérence des plans et programmes à l'échelle du bassin versant | 2°) Intégrer la vision de bassin (ou les enjeux inondations) dans les plans, programmes, schémas : 1) Documents d'Urbanisme (PLU, PLUi) ; 2) Cohérence des PPRI existants et à établir (cf. action 4.1 PAPI d'intention) 3) Cohérence pour l'élaboration ou la révision des Schémas Directeurs des Eaux Pluviales | Développer les zones "I" ; intégrer les enjeux inondations yc dans les permis de construire (surtout si document d'urbanisme obsolète)<br>Coordonner/formaliser les différentes réglementations qui se superposent<br>Association des SCoT, PLU dans le cadre du PAPI, accompagnement des communes                        |                                     |                        | Travail de la CA 83 pour adapter la réglementation des PPRI par rapport à certaines activités agricoles (ex : serres avec ouvertures)<br>PPRI sur 8 communes de l'aval du bassin versant / uniquement carte des aléas sur les autres communes mais avec obligation de prise en compte |
| 4.2     | Préserver le bon fonctionnement des cours d'eau                            |   | <u>Cette disposition n'a pas été traitée</u>  |                                     |                        |   |
| 4.3     | Intervenir en tenant compte des enjeux patrimoniaux                        |   | <u>Cette disposition n'a pas été traitée</u>  |                                     |                        |   |
| 4.4 bis | Limiter l'aléa inondation par débordement des cours d'eau                  | 1°) Travaux (axe 7 du PAPI) + (Axe 6 restauration hydromorphologique) + PPRI sur 8 communes   | Lien avec document d'urbanisme - traduire dans les PLU (ex : emplacement réservé pour des travaux)<br>Lien avec l'étude hydraulique et hydromorphologique   | Syndicat                            |                        | Ne pas intégrer le risque submersion - le PAPI traite aussi de la submersion dans l'étude hydraulique en cours  |
|         |  | 2°) Aménagement du territoire (prendre en compte le risque inondation dans les documents d'urbanisme)   | Cohérence PAPI et règle d'urbanisme loi littoral ... (que ces règles n'empêchent pas certains travaux inscrit au PAPI)  | Syndicat                            |                        | Importance de la cartographie<br>Inventaire des enjeux<br>Harmonisation des règles  |
| 4.4     | Limiter le ruissellement urbain  | 1°) Développer les Schémas Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) (cf. volet qualité)  | Affiner, préciser la doctrine MISEN via les schéma EP   |                                     |                        |   |
|         |  | 2°) Améliorer la gestion des ruissellements urbains   | Harmonisation de la gestion des eaux pluviales - Schémas EP annexés aux documents d'urbanisme<br>Sensibiliser sur les rôles / l'entretien des fossés privés<br>Intégrer la notion de libre écoulement (fossés, vallons)<br>Promotion des techniques alternatives à la rétention des EP (études sur sites pilotes, guides) | Collectivités compétentes, Syndicat | Tout le bassin versant | Dans le cadre du PAPI : étude sur le ruissellement pour les communes incluses dans le PPRI, avec production d'une carte d'aléa<br>Problème des fossés privés (pas d'intervention possible)  |
|         |  | 3°) Encadrer l'imperméabilisation des sols  | Inciter à la "désimperméabilisations"<br>Limiter l'imperméabilisation des sols via les documents d'urbanisme  |                                     |                        | TPM fait une étude sur la « désimperméabilisation » (périmètre ?)   |
|         |  | 4°) Guide sur le ruissellement urbain à destination des aménageurs sur la base d'un référentiel hydrologique  | Valorisation du travail sur un référentiel hydrologique réalisé dans le cadre du PAPI   |                                     |                        |   |
|         | R7   | Instaurer une règle sur la compensation à l'imperméabilisation  |   |                                     |                        | ? Règle pour imposer de maintenir vide les ouvrages de stockages enterrés   |
|         | R10  | Instaurer une règle pour limiter l'imperméabilisation des sols sur les zones assurant un rôle de rétention des eaux   |   |                                     |                        |   |
| 4.5     | Améliorer la gestion des ruissellements en secteur agricole                | 1°) Inciter aux bonnes pratiques à la parcelle (sens de plantation des rangs de vignes, réseaux de drainage agricole)   | Animation spécifique des ZEC agricoles - Faciliter la diffusion des documents - Données sur cultures compatibles avec les ZEC   | Syndicat, CA                        |                        | Guide des bonnes pratiques qui existe dans le Var, à valoriser - Travail de la CAVEM sur cette thématique sur la basse vallée de l'Argens   |

|  |  |   |  |                                     |  |   |
|--|--|---|--|-------------------------------------|--|---|
|  |  |   | Enherbement des parcelles  |                                     |  | Financement : ZEC en priorité   |
|  |  |   | Préservation et valorisation des <u>ZEC + restanques</u>   |                                     |  |   |
|  |  | 2°) Inciter à la réalisation d'aménagement à la parcelle pour réduire l'aléa  | Sensibilisation aux risques / problématiques locales (remblais et merlons)<br>Question de l'indemnisation  |                                     |  | Intérêt des retenues collinaires pour stocker les eaux excédentaires  |
|  |  | 3°) Optimiser la gestion des canaux en période de crue (martellière)  | Remettre en état les canaux pour restaurer leur capacité de drainage   | Syndicat, le futur OUGC (potentiel) |  |   |
|  |  |   | Réflexion globale sur la gestion des canaux (inondation/ressource) - Rôle des canaux pour faciliter le débordement des cours d'eau dans des ZEC naturellement peu/pas inondables |                                     |  |   |
| 4.6  | Adapter les pratiques forestières  | 1°) Inciter au réaménagement des pistes forestières - trop générale --> Pistes DFCI   | D'abord : recensement des pistes qui posent problèmes  | Syndicat                            |  |   |
|  |  |   | Ensuite : réaménagement  | à définir SDIS ?                    |  |   |
|  |  | 2°) Inciter aux bonnes pratiques de gestion forestière (orientation des bois coupés, etc.)  | Pédagogie : pratiques forestières (préservation des sols, limitation des risques d'érosion - plantation perpendiculaire à la pente, pas de coupe rase)                           |                                     |  |   |
|  |  |   | Valoriser les outils existants, assurer la diffusion (guides de bonnes pratiques, etc...)  |                                     |  |   |
|  |  | Animer la discussion sur débroussaillage (adapter les obligations de débroussaillages, lesquels favorisent les ruissellements) et gestion des pistes  |  |                                     |  |   |
| 4.7  | Sensibiliser et informer sur les crues   | 1°) Le développement des repères de crues et l'installation des échelles historiques avec les dates des anciennes crues   | Référencer les sites d'info sur les zones inondables   | Syndicat                            |  | Volet pédagogique du SAGE : intégrer les aménageurs / guide sur les constructions, aménagements en zone inondable |
|  |  |   | Inciter chaque commune concernée à veiller à mettre en place des échelles  | Collectivités                       |  |   |
|  |  | 2°) La réalisation/mise à jour et la diffusion des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)  | Le Syndicat apporte un appui aux collectivités   | Syndicat                            |  |   |
|  |  | 3°) La création et la mise à disposition d'un fond de données sur les crues (photos, chroniques) permettant d'illustrer les phénomènes le plus marquants qui ont affectés le bassin versant (images, articles...) | Bibliothèque consultable, site internet  | Syndicat                            |  |   |
|  |  |   | Besoin d'aide à la fourniture des supports de communication  |                                     |  |   |
| 4°) L'organisation d'une exposition itinérante SAGE et PAPI/exposition en mairie/sur les marchés | Public cible : scolaires, touristes, entreprises, habitants du bassin<br>Mutualiser avec d'autres thématiques --> lien avec qualitatif<br>Veiller à ce que les établissements scolaires expliquent que les enfants sont en sécurité dans les réunions de parents | Syndicat, Chambre d'Agriculture, CCI, lien avec l'académie  |  |                                     |  |   |
| 4.8  | Améliorer la gestion des situations de crise   | 1°) Améliorer la prévision et la communication avec les particuliers, en utilisant notamment internet   | Informé de la nécessité d'avoir une radio à pile + la fréquence  |                                     |  |   |
|  |  |   | Inciter à fiabiliser les moyens de communication + groupe élec. (tél.. satellite)  |                                     |  |   |
|  |  |   | Inciter les collectivités à avoir un listing des personnes en zone de risque et communiquer  |                                     |  |   |

|     |  |  |   |                          |                   |  |
|-----|--|--|---|--------------------------|-------------------|--|
|     |  |  | Cell broadcast, Radio Data Système, Objectif :<br>toucher les personnes localement  |                          |                   |  |
|     |  | 2°) Organiser la gestion de<br>crise à l'échelle<br>intercommunale, en<br>élaborant notamment un Plan<br>Intercommunal de<br>Sauvegarde  | Mutualiser les moyens   |                          |                   |  |
|     |  | 3°) Mobiliser les citoyens :<br>Mettre en place un réseau<br>vigilance citoyen tout en<br>étant attentif à la question de<br>la responsabilité des usagers<br>du site (VISOV)  | Inciter à la création d'une commission citoyenne<br>sur les inondations ???         |                          | Zones à<br>risque |  |
|     |  |  | Aller vers les associations de quartier   |                          |                   |  |
|     |  | 4°) Sensibiliser les acteurs<br>pour adopter les bons<br>réflexes en cas d'inondation :<br>a) Organiser un exercice de<br>simulation de crise inondation<br>par an dans chaque commune<br>[associer les citoyens]; b)<br>Développer les Plans<br>Familiaux de Mise en Sécurité<br>; c) Développer es Plans<br>Familiaux de Mise en<br>Sécurité, notamment au<br>niveau des établissements<br>scolaires, des campings, des<br>entreprises, des parkings<br>souterrains..., et de réaliser<br>des exercices réguliers pour<br>valider leur caractère<br>opérationnel ; d) Former à la<br>conduite à adopter dans les<br>formations pour le permis de<br>conduire | Formations post-crise   |                          | Zones à<br>risque |  |
|     |  |  | Former les réserves communales de sécurité<br>civil                                 |                          |                   |  |
| 4.9 | Réduire la<br>vulnérabilité des<br>biens et des<br>personnes | 1°) Accompagner à la mise en<br>œuvre des actions du<br>Programme d'Action de<br>Prévention des Inondations<br>(PAPI) et des dispositions de<br>la Stratégie Locale de Gestion<br>du Risque Inondation (SLGRI)<br>sur la vulnérabilité des biens<br>et personnes (notamment des<br>équipements et réseaux)   | Inciter les communes et les départements à<br>communiquer sur les routes inondables | Inciter :<br>Syndicat    |                   | Inventaires des enjeux<br>notamment sur les<br>communes hors PPRi - Fait<br>dans le cadre du PAPI (en<br>cours en zone agricole,<br>réalisé à l'été 2018 sur les<br>autres secteurs) - Evaluation<br>de la vulnérabilité |
|     |  |  | Panneaux de signalisation + barrière + lumineux                                     | Département,<br>communes |                   |  |
|     |  |  | ...suffisamment à l'avance pour permettre une<br>déviation                          |                          |                   |  |
|     |  |  | Développer une signalisation particulière sur le<br>risque inondation               |                          |                   |  |
|     |  | Conduire une réflexion avec les assureurs sur la<br>réduction de la vulnérabilité en zone inondable  |   |                          |                   |  |

## Principaux points à retenir

### Atelier qualité

- Pour l'animation : établir un bilan de ce qui est déjà réalisé (animation, supports), pour ensuite décliner une stratégie à l'échelle du périmètre du SAGE. La cellule d'animation pourrait être « animateur » du réseau (harmonisation, coordination, bilan annuel), et contribuer à la diffusion des informations.
- Sur l'assainissement : des démarches sont déjà engagées sur le bassin versant concernant les STEP impactantes, des actions sont inscrites dans le contrat de baie des îles d'or, le volet réglementaire existe déjà, une prise de conscience des collectivités également. Il se pose la question de la plus-value du SAGE sur ce volet. Le SAGE pourrait éventuellement faire un rappel de la réglementation existante et insister sur les eaux claires parasites et la qualité des eaux pluviales.
- Sur les pollutions diffuses : le constat devrait être complété sur les bandes tampons et la pression exercée par les centres équestres ; l'animation et la sensibilisation sont les axes à privilégier ensuite pour améliorer les pratiques – pour les phytosanitaires, l'objectif « 0 phyto » pourrait être affiché (hors agricole).
- Sur la protection des captages d'eau potable : principalement un accompagnement des procédures réglementaires avec une incitation aux bonnes pratiques dans les secteurs à enjeux (notamment aire d'alimentation des captages). Une attention particulière sur les forages (domestiques), tant en termes d'impact sur la qualité de la ressource, que de vulnérabilité en cas d'usage pour l'eau potable (secteurs non desservis par les réseaux publics).
- Sur les suivis : pérenniser ce qui est en place, voire le renforcer en élargissant le nombre de substances recherchées (mais quelles implications en fonction des résultats). Valorisation de ce suivi par le SAGE.

### Atelier Milieux

- Continuité écologique : les ouvrages prioritaires en aval du Gapeau devraient être « traités ». La priorité pourra ensuite être accordée au Real Martin (enjeux piscicoles Anguille, Barbeau méridional, Blageon, ouvrages plus facile à aménager que sur le Gapeau médian et amont), et au Gapeau amont (Truite fario) avec la recherche d'opportunité pour intervenir sur des ouvrages.
- Pour la valorisation des cours d'eau et du bassin versant : pas de valorisation de la baignade mais intérêt pour développer un sentier du Gapeau (pas nécessairement le long du cours d'eau mais permettant sa mise en valeur), ainsi que des parcours de pêche labellisés.
- Pour l'information et la sensibilisation : clarifier/organiser la coopération entre les acteurs, la mutualisation des moyens déjà au travers des différentes démarches notamment.
- Hydromorphologie des cours d'eau : assurer la préservation des ZEC (stratégie foncière, document d'urbanisme, règle spécifique, sans oublier d'identifier celle présentant un enjeu patrimonial ; poursuivre l'entretien des ripisylves en parallèle d'actions de sensibilisation.

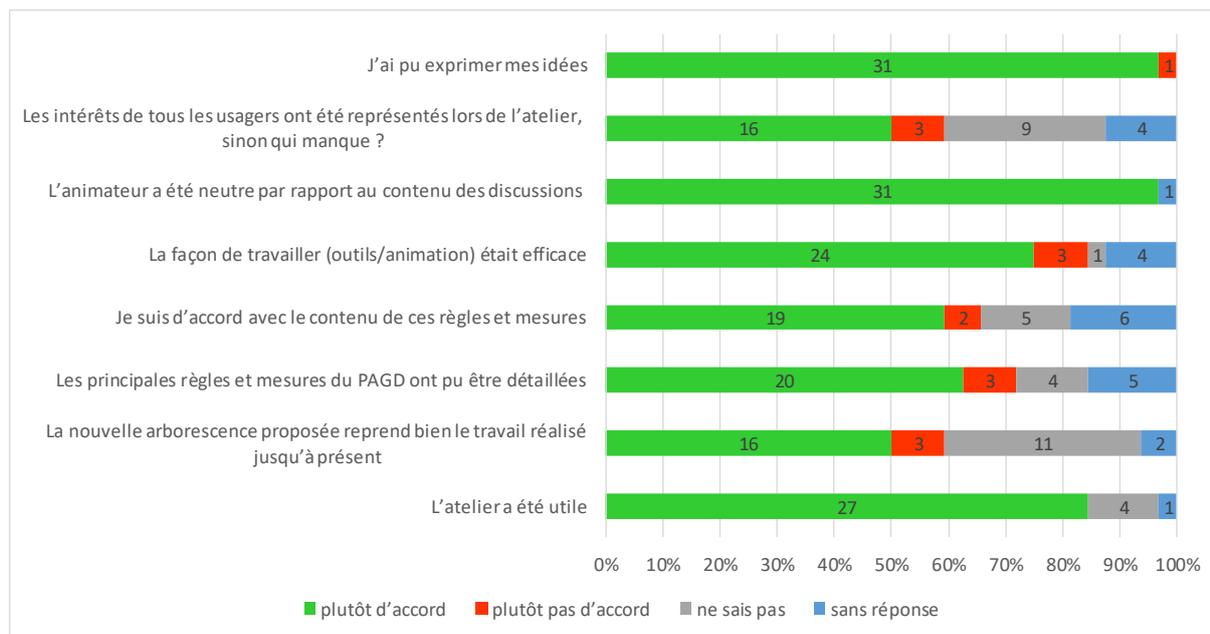
### Atelier inondation

- Apports importants des études en cours dans le cadre du PAPI (étude hydraulique et hydromorphologique, diagnostic des enjeux, étude sur le ruissellement).
- Importance des documents d'urbanisme dans la mise en œuvre de la stratégie : identification/prise en compte des zones inondables.
- Ruissellement urbain : harmonisation à l'échelle du territoire (prise en compte de l'étude ruissellement en cours + référentiel hydrologique), promouvoir les techniques alternatives et la « désimperabilisation ».
- Ruissellement agricole, forestier : sensibilisation sur les bonnes pratiques, question de l'indemnisation en cas d'aménagement sur les parcelles agricoles, état des lieux des problématiques associées aux pistes forestières.

- Information sur les crues : repères de crues, compilation et mise à disposition de documents sur les crues (photos, notamment via le site du SAGE, exposition itinérante). Développer la communication auprès de la population en matière de prévention, de prévision et d'alerte.

## Evaluation des ateliers

Avant de partir, les participants ont répondu à un questionnaire d'évaluation anonyme concernant leur degré de satisfaction vis-à-vis du fond (a-t-on atteint les objectifs fixés) et de la forme (la méthode d'animation est-elle efficace ?) des ateliers. Ce type d'évaluation sera réalisé tout au long du processus de rédaction du SAGE. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau ci-dessous.



### Recommandations individuelles des participants pour la suite du processus d'écriture du SAGE :

- Articulation entre Contrat de baie et SAGE essentielle.
- C'est dommage de ne pas avoir pu participer aux discussions des 2 groupes. Peut-être serait-il intéressant de prévoir plus de temps pour les temps à venir.
- Plus de temps pour voir toutes les règles.
- Bien mettre en relation les différentes remarques sur tous les ateliers d'écriture quand plusieurs dispositions sont complémentaires mais qu'acteurs ne participent pas à tous les ateliers d'écriture.
- Le temps d'échange semble trop limité. Cela permet en revanche d'aller à l'essentiel et garder une certaine hauteur de vue.
- Le SAGE n'est pas que « faiseur » d'obligations, il peut recommander/inciter/favoriser/soutenir des actions. Ce fait n'a pas l'air d'être connu et reconnu de tous les participants. A rappeler.
- Faire les retours sur les ateliers ! Eviter les envois par mail en doublon.
- Où sont les élus ? Beaucoup trop de techniciens, peur que les contribuables ne soient pas pris en compte.
- Attention à ne pas compliquer le règlement car l'application sera difficile. Mettre des règles oui, mais il ne faut pas qu'elles doublent les normes existantes.
- Au départ donner le cadre et échelle de temps du SAGE, sa place dans la hiérarchie des autres documents (SCOT, PLU, ...), sa portée réglementaire vis-à-vis des administrés et des EPCI. Sans nuire à la neutralité, donner des exemples de mesures et de règles pour lancer les idées.
- Peur que nous nous soyons perdus dans des détails au détriment de la planification.

## Prochaines échéances

Dans un premier temps, tous les participants sont invités à faire remonter au Syndicat leurs commentaires sur le travail réalisé en se référant au présent compte rendu.

Par la suite, une mise en forme du contenu des dispositions et des règles du règlement sera réalisée, diffusée, puis approfondie lors d'une seconde session d'ateliers d'écriture.